

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du Mercredi 15 Juillet 2015

Présents : AZNAR Vincent ; BERGERY Franck ; BESANCON Carine ; BOUVARD Mélinda ; CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; FUYATIER Isabelle ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie.

Absent : RIPPE Yohan

Secrétaire de séance : FUYATIER Isabelle

Ordre du Jour :

- Présentation des Carrières de ROMANECHÉ (Société FONTENAT)
- Délibérations
- * choix du maître d'oeuvre pour la rénovation de la salle des fêtes de ROMANECHÉ
- * réaménagement des prêts bancaires concernant la salle des fêtes de HAUTECOURT
- * rapport annuel du Syndicat des Eaux (SIEASR)
- * décision modificative
- Réflexion sur le devenir de l'ancienne Ecole de ROMANECHÉ
- Point sur le cabinet infirmier
- Point sur les différentes commissions
- Questions et Informations diverses

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité, mais avec la rectification suivante à opérer concernant le réaménagement foncier sur ROMANECHÉ, à savoir :

« Le lancement de la pré-étude est validé par le Conseil Municipal par : 8 voix pour, 2 voix contre ».

PRESENTATION DES CARRIERES DE ROMANECHÉ (SOCIÉTÉ FONTENAT) :

L'entreprise FONTENAT exploite actuellement deux sites :

la carrière de La Chair, sur un terrain communal.

la carrière à L'Etranglé, sur un terrain privé.

Le site de traitement des granulats est quant à lui positionné de l'autre côté de la RD 59, Aux Chaintres.

L'exploitation de la carrière de La Chair arrivant à son terme en 2020, Monsieur FONTENAT sollicite dès à présent - compte tenu du délai nécessaire au montage du dossier de réouverture - une nouvelle demande d'exploitation pour 15 ans.

L'objectif d'extraction est évalué à 60 000 Tonnes/An.

Monsieur FONTENAT évoque également le projet (initié conjointement avec le Conseil Municipal) de création d'un chemin reliant la carrière de La Chair au chemin de la carrière de l'Etranglé. Ce tracé, situé en pleine campagne, permettrait ainsi d'éviter les nuisances subies par les riverains du Chemin du Tiller.

Par ailleurs, devant le nombre important de sollicitations reçues à la Mairie pour des demandes de réouvertures de carrières - engendrant une circulation intense de camions -, le Conseil Municipal évoque l'idée d'une rocade contournant le centre village de HAUTECOURT.

Ce projet pourrait être envisagé sous forme d'une action conjointe de tous les carriers opérant sur la commune.

DELIBERATIONS :

- Choix du maître d'oeuvre pour la rénovation de la salle des fêtes de ROMANECHÉ :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les démarches afférentes à la désignation d'un maître d'œuvre, concernant la rénovation de la salle des fêtes de ROMANECHÉ.

A ce titre, différentes propositions ont été reçues en mairie.

Après étude, Monsieur le Maire soumet que soit retenue l'offre de Monsieur Philippe ARNAUD, celle-ci étant la mieux-disante pour la mission « base + « Exe avec état des lieux ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Réaménagement des prêts bancaires :

Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes de HAUTECOURT, deux emprunts avaient été contractés par la commune, à savoir :

- un emprunt à taux fixe à 3,55%.
- un emprunt à taux variable non plafonné.

Face à la perspective d'une remontée des taux de crédit, et afin d'anticiper l'incidence que pourrait avoir cette évolution sur le montant global de l'emprunt restant dû, une action a été menée auprès de la Banque Populaire pour demande de révision des taux ci-dessus.

Après renégociation, la Banque Populaire propose des taux revus comme suit :

- pour le prêt à taux fixe = taux à 1,84% (gain généré en fin de prêt = 19235,00 Euros)
- pour le prêt à taux variable = basculement sur un prêt à taux fixe de 2,04% (gain généré non valorisable à ce jour car dépendant de la fluctuation à la hausse des taux de crédit).

Par vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Rapport annuel du Syndicat des Eaux (SIEASR) :

Présentation est faite du rapport annuel du Syndicat des eaux .

Ce rapport est adopté par 8 voix pour (+ 2 abstentions).

- Décision modificative :

Une décision modificative est soumise aux membres du Conseil pour alimenter la ligne budgétaire relative à l'achat d'un balai-ciseau d'une valeur de 60,00 Euros, destiné à la salle des fêtes de HAUTECOURT et à celle de ROMANECHÉ.

Par vote à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur cette décision modificative.

- Réflexion sur le devenir de l'ancienne Ecole de ROMANECHÉ :

Une réflexion est menée quant au devenir de l'ancienne Ecole de ROMANECHÉ, à savoir :

- soit la vente.
- soit la démolition.
- soit la mise à disposition auprès d'un bailleur social.

Cabinet Infirmier :

Les infirmières sont présentes chaque jour sur HAUTECOURT ROMANECHÉ et interviennent uniquement à domicile pour le moment.

Devant le manque de sollicitation des habitants de la commune, il est à craindre que l'activité ne puisse se poursuivre.

POINT SUR LES COMMISSIONS :

- CCAS :

Groupe « Jeunes » : organisation d'une soirée d'information à l'intention des familles avec l'Ecole des Parents.

Groupe « Séniors »:

Questionnaire « Votre habitat et votre mode de vie » adressé aux personnes de 70 ans et + : le dépouillement reste à organiser.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

CMJ (Conseil Municipal Jeunes): une rencontre des CMJ de CIZE et de HAUTECOURT ROMANECHÉ a eu lieu le 04 juillet 2015. Cette rencontre - suivie d'un pique-nique - a permis un échange entre les enfants, tant sur leur expérience que sur les projets réalisés et envisagés.

AGEK : une journée sur le thème de l'Eau et de l'Environnement - organisée conjointement par l'AGEK et la commune de Cize - est programmée à une date restant à définir.

FETE DU LAC à CHAMBOD le 25 Juillet 2015: la Commission Animation étant en sous-effectif à cette date, un appel à volontaire est lancé pour aider au montage et démontage des chapiteaux et pour rapatriement des tables et des chaises.

EPICERIE BUELLET : suite à la fermeture du PONT DE SERRIERES/AIN, l'épicerie connaît une baisse d'activité importante. Si cette dernière devait se confirmer, Monsieur le Maire demandera une subvention au Conseil Départemental. Il rappelle l'importance de la présence de ce commerce sur la commune.

TENNIS : suite au changement de bureau et à la mise à disposition du gymnase de VILLEREVERSURE, une nouvelle équipe sera mise en place, avec pour projet : la création d'une école de tennis.

PERMIS DE CONSTRUIRE : (dossier déposé en Mairie)

Néant

DECLARATION PREALABLE : (dossier déposé en Mairie)

Mme NIEL Renée
470 Route de Nantua
HAUTECOURT

Mr MOMBRUN Christophe
733 route du Belvédère
ROMANECHÉ

La séance est levée à 22H.

Le Maire,
Vincent AZNAR

 